

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 30 septembre 2010**

Objet : Résiliation convention signée avec Vénézia Consulting

L'an deux mille dix, le trente septembre à quatorze heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt et un septembre, se réunit en session ordinaire, salle Les Trois Lacs, à l'Hôtel de Région à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain Lagarde, son Président.

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11 Pour

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE
Mme Guilaine JEANNOT PAGES
Mr Francis COMBY
Mr Bernard BROUILLE
Mr Pierre LEFORT
Mr Jacques DESCARGUES
Mme Monique BOULESTIN
Mr Arnaud BOULESTEIX
Mme Isabelle DAVID
Mr Eric CORREIA
Mr Alain BRETTE

Conseiller Régional du Limousin
Vice Présidente du Conseil Régional du Limousin
Conseiller Régional du Limousin
Vice-Président du Conseil Général de la Haute-Vienne
Conseiller Général de la Haute-Vienne
Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Maire adjoint de la Ville de Limoges
Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Brive
Vice-Président Communauté de communes de Guéret St-Vaury
Vice Président de la Communauté de communes de Tulle

Sont excusés :

Mr Noël MARTINIE (et son suppléant)
Mr Eric JEANSANNETAS (et son suppléant)
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)
Mr Jean-Pierre BERNARDIE (et son suppléant)

Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Vice Président du Conseil Général de la Creuse
Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Brive

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

DORSAL ne dispose plus d'assistance technique depuis fin juillet. En effet, les deux intervenants référents ne font plus partie de la société Vénézia Consulting et aucune solution alternative n'a été proposée à DORSAL.

Suite à plusieurs demandes d'interventions non honorées par la société Vénézia Consulting, et avec l'aide du cabinet FIDAL, le marché a été dénoncé le 17 septembre 2010.

Une nouvelle consultation est en cours. La date limite de réception des offres est fixée au 28 octobre.

Après délibération, les membres du comité syndical prennent acte, à l'unanimité, de la résiliation de la convention signée avec la société Vénézia Consulting.

Fait à Limoges, le 30 septembre 2010

Le Président de DORSAL,
Alain LAGARDE

